



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE**

N° Spécial

27 février 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCPIIT du 27 février 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE	Page
PCPIIT N° 2018-13	14.02.2018	Arrêté portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du département des Hauts-de-Seine.	3

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET
INGENIERIE TERRITORIALE

Arrêté PCPIIT n° 2018-13 du 14 février 2018 du portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du département des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la consommation et ses articles L 712-4 et R.712-3 à R.712-7 ;
Vu la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;
Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation ;
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-25 du 12 mai 2016, modifiant l'arrêté n° 2005-07 du 14 février 2005, instituant dans le département des Hauts-de-Seine une commission de surendettement des particuliers ;
Vu la lettre de l'AFECEI du 21 mars 2017 ;
Vu la lettre de motivation de Mme SAINTOIN du 8 décembre 2017 ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : La commission de surendettement des particuliers des Hauts-de-Seine est composée comme suit :

a) Représentants de l'État :

- le préfet, président, ou son délégué, ou les deux représentants du délégué ;
- le directeur départemental des finances publiques ou son délégué, ou les deux représentants du délégué ;
- le directeur régional de la Banque de France de la région Ile-de-France ou son représentant.

b) Représentants de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'Investissements (AFECEI), pour deux ans :

Titulaire :

Mme Gaëlle SANLAVILLE
BNP Paribas Personal Finance

Suppléante :

Mme Leslie LECLAIR ROUGON
Banque Accord

c) Représentants des associations familiales ou de consommateurs, pour deux ans :

Titulaire :

Mme Chantal REBISCOUL
Association des consommateurs de Neuilly

Suppléante :

Mme Martine SAINTOIN
Association des consommateurs de Neuilly

d) Représentants du domaine de l'économie sociale et familiale, pour une durée de deux ans renouvelable :

Titulaire :
Mme Anne-Véronique MORIZUR
Mairie de Levallois-Perret

Suppléante :
Mme Emilie BOILEAU
Mairie de Colombes

Article 2 : L'arrêté MCI n° 2016-26 du 12 mai 2016 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental des finances publiques et le directeur régional de la Banque de France Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 14 février 2018

Le Préfet,
Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>